

À l'attention de Madame Valérie Pécresse
Conseil régional d'Île-de-France
2 Rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

À Paris, le 21 janvier 2026

Objet : Interpellation sur l'absence de remboursement du Pass Navigo pour les usagers du RER D malgré une régularité insuffisante - demande de remboursement exceptionnel

Madame la Présidente,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation persistante et particulièrement dégradée du RER D, ainsi que sur l'absence de dispositif d'indemnisation des usagers et usagères de cette ligne, contrairement à ce qui a été décidé pour certaines branches des RER B et C au titre de l'année 2025.

Cette décision est difficilement compréhensible pour les voyageurs du RER D, dont les conditions de transport se sont fortement détériorées. Les indicateurs de régularité disponibles montrent en effet que la ligne D est la moins performante du réseau francilien, sans atteindre les objectifs contractuels fixés par Île-de-France Mobilités.

À cela s'ajoute une contrainte majeure : depuis désormais trois ans, aucun train ne circule après 22 h 30 sur la ligne, privant durablement des milliers d'usagers, notamment celles et ceux travaillant en horaires décalés, d'un service public essentiel.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat liant Île-de-France Mobilités à SNCF Voyageurs et du système de bonus-malus en vigueur, la ligne D a généré plus de 2 944 000 euros de malus, reversés à Île-de-France Mobilités en raison du non-respect des objectifs de qualité de service pour l'année 2025 !

Ces pénalités financières traduisent concrètement les difficultés subies au quotidien par les usagers. Il apparaît dès lors légitime que celles et ceux qui supportent les conséquences directes des retards et suppressions de trains puissent bénéficier d'un

retour tangible de ce mécanisme, sous la forme d'un geste commercial ou d'une compensation partielle.

Dans ce contexte, nous vous demandons d'étudier la mise en place d'un geste en direction des abonnés du RER D, qu'il s'agisse d'un remboursement ciblé, d'une indemnisation exceptionnelle ou de toute autre mesure équivalente.

Une telle décision permettrait non seulement de rétablir un principe d'équité entre les usagers des différentes lignes du réseau, mais aussi de reconnaître concrètement les difficultés rencontrées depuis plusieurs années.

Un signal de votre part serait de nature à apaiser l'incompréhension des usagers et usagères et à permettre une communication transparente, aujourd'hui lassés de payer le prix fort pour un service insuffisant.

Nous restons disponibles pour échanger sur ce sujet et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Bérenger Cernon



Farida Amrani



Carlos Bilongo



Louis Boyard



Arnaud Legall



Claire Lejeune



Arnaud Saint Martin

